

## → Edito



D.R.

L'idée de conception universelle implique que tous produits, équipements ou services puissent, dès leur fabrication ou leur mise en œuvre, être accessibles à chacun quelle que soit sa situation et notamment son handicap. Ce modèle élargi de l'accessibilité, hérité des droits de l'homme, semble en cet automne assez

loin des préoccupations de nos législateurs. Il avait cependant été consacré dans la loi de 2005, et tous de se réjouir à l'époque d'une avancée formidable pour la société où l'environnement devait s'adapter au handicap, et non l'inverse. Mais en juillet dernier une proposition de loi autorisant les dérogations pour les bâtiments neufs semblait remettre en cause ce principe. Censurée le 28 juillet dernier par le Conseil Constitutionnel, cette disposition ne l'a cependant pas été sur le fond mais sur la forme. Les débats et les batailles se poursuivent donc, surtout depuis le dépôt au Sénat d'un nouveau texte ouvrant droit à dérogations. Fin août, Roselyne Bachelot indiquait cependant que l'échéance de 2015 d'accessibilité pour tous les lieux publics n'était pas négociable.

Evidemment, la mise en œuvre de l'accessibilité est complexe et coûteuse. Beaucoup, pour la promouvoir, indiquent que rendre accessible la cité est profitable à tous. Tout le monde, à un moment donné de sa vie, peut en effet se retrouver confronté à des difficultés d'accessibilité : parent avec poussette, personne âgée développant des troubles de la vision, personne désorientée suite à un accident de la vie, etc. Mais il est tout de même encore dommage, pour convaincre de l'intérêt de l'accessibilité de devoir justifier qu'elle profite à tous. De tels atermoiements n'existent pas avec d'autres normes et réglementations comme par exemple celle sur l'hygiène et la sécurité, qui sont essentielles certes, mais de la même façon que celles sur l'accessibilité. Rendre la cité accessible n'est pas une option mais un droit, reconnu par plusieurs lois françaises et européennes. Se dédouaner de cette question est une réponse de court terme l'accessibilité pouvant devenir une véritable stratégie pour le futur.

**Karine Reverte**  
Directrice

## Actualité du CCAH



### LE NOUVEAU CAHIER DU CCAH

**“Personne handicapée vieillissante – des réponses pour bien vieillir” est disponible**

Constatant qu'il s'agissait d'un thème de réflexion largement partagé par une grande partie du secteur médico-social et par ses membres, le CCAH a souhaité faire le point dans sa dernière édition des Cahiers du CCAH sur l'évolution des modes d'accueil et d'accompagnement destinés aux personnes handicapées vieillissantes. Or, on constate que si les progrès de la médecine permettent actuellement aux personnes handicapées de vivre mieux et plus longtemps que par le passé, se pose encore fréquemment la question des prestations qui leur sont offertes. A l'heure actuelle, nous manquons d'établissements, médicalisés ou non, de services à domiciles spécialisés, d'habitats alternatifs, de structures de soins palliatifs et de professionnels formés aux spécificités du vieillissement.

En nous appuyant sur notre action quotidienne partout en France, nous avons choisi d'illustrer ce cahier par un grand nombre d'initiatives, soutenues pour beaucoup d'entre elles par le CCAH, afin de montrer la diversité des solutions d'accompagnement qui existent déjà pour satisfaire les besoins des personnes handicapées vieillissantes. Il s'agit d'une offre en pleine émergence, en pleine structuration qui englobe aussi bien les établissements spécialisés que le secteur des services. En sa qualité d'acteur du changement et de l'amélioration de la qualité de vie de la personne handicapée, le CCAH espère que la présentation de ces « bonnes pratiques » apportera des idées et des réponses concrètes aux différents acteurs du secteur handicap.

→ Téléchargeable sur le site du CCAH [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)





→ **LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET DES FÉDÉRATIONS AGIRC ET ARRCO « Faciliter l'accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes pour favoriser l'autonomie »**

Pour de nombreuses personnes handicapées vieillissantes, l'accès aux dispositifs de prévention, de dépistage et de soins reste complexe et insatisfaisant. Prendre un rendez-vous chez un médecin ou chez un dentiste peut se révéler un parcours semé d'embûches. En s'appuyant sur l'expertise du CCAH, les fédérations Agirc et Arcco récompenseront un projet novateur et reproductible permettant, à travers des solutions concrètes, de faciliter l'accès aux soins des personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile ou en établissement. Le lauréat se verra remettre au printemps 2012, le prix Agirc-Arcco d'un montant maximal de 100 000 €. Date de clôture de réception des dossiers : 15/01/2012. [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)  
**rubrique Financement de projets**

→ **LA LOI DU 28 JUILLET 2011 : un texte visant à améliorer le fonctionnement des MDPH mais ouvrant une brèche au principe d'accessibilité**

L'objectif premier de cette loi est l'amélioration des conditions de fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) notamment en ce qui concerne les difficultés financières et de gestion des personnels ou encore les difficultés liées aux échanges d'informations soumis au secret professionnel entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire des MDPH, de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et les professionnels extérieurs. La loi comporte en outre diverses dispositions relatives à la politique du handicap et notamment des mesures sur

l'emploi et l'accessibilité, ces dernières faisant toujours l'objet de débats.

→ **LANCEMENT DU 114 - Le numéro d'urgence dédié aux personnes sourdes ou malentendantes**

Le 114 ou Centre National de Relais des appels d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes est un numéro d'urgence national gratuit fonctionnant 24h/24, 7j/7 sur le territoire métropolitain. Concrètement, le service peut être contacté par SMS et par fax à partir d'une ligne fixe du réseau téléphonique commuté. Guide d'utilisation disponible : [www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/guidederversion.pdf](http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/guidederversion.pdf)

→ **LE CHOIX ENTRE L'ACTP ET LA PCH fondé sur les besoins en aide humaine**

Une étude de la DREES d'août 2011 révèle que les personnes présentant un handicap et vivant à domicile fondent leur choix entre l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et la Prestation de compensation du handicap (PCH) sur leurs besoins en aide humaine. L'ACTP ne couvre que l'aide humaine alors que la PCH quant à elle couvre autant des aides humaines que techniques dont l'aménagement du logement ou les surcoûts liés aux transports ou à l'aménagement du véhicule. L'étude révèle aussi un manque d'information sur la PCH puisque plus de 2/3 des bénéficiaires de l'ACTP semblent ne pas connaître le dispositif de la PCH.

→ **NOUVEAU CAHIER DES CHARGES pour les Groupes d'Entraide Mutuelle**

L'arrêté de la DGCS réaffirme la particularité de ces groupes constituant une passerelle permettant aux personnes qui les fréquentent de retrouver une vie sociale satisfaisante. À souligner que désormais les GEM peuvent concerner tout type de handicap alors que jusque-là ils étaient limités aux personnes souffrant de troubles psychiques. Le cahier des charges fixe les conditions de fonctionnement, d'organisation et de pilotage des GEM en rappelant les caractéristiques du public visé.

Le CCAH a soutenu



**A Montpellier, L'ITEP DE BOURNEVILLE prépare l'accueil de 8 adolescents en très grande difficulté**

Géré par l'Association ADAGES, l'ITEP de Bourneville accompagne dans leur scolarité 80 enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans présentant des troubles du comportement importants perturbant gravement leur socialisation.

Aujourd'hui reconnu pour sa capacité à accompagner des adolescents en difficulté majeure, l'ITEP crée une nouvelle unité d'hébergement qui leur est spécifiquement dédiée. Cette nouvelle unité, par son organisation, permettra désormais l'accueil de filles, ce qui n'est actuellement pas le cas dans la section « Adolescent » du fait de l'exiguïté et de la configuration des appartements actuels. Elle permettra également de mettre en œu-



D.R.

vre le nouvel agrément dont dispose l'ITEP, l'accueil temporaire.

Encadrés par trois éducateurs et un surveillant de nuit, 6 adolescents âgés de 14 à 18

ans seront accueillis en internat et 2 en accueil temporaire, et ce du lundi au vendredi. En journée, ces jeunes seront au collège, au lycée, sur un lieu de stage ou encore à l'ITEP où un enseignement sera assuré pour les jeunes déscolarisés ou scolarisés à temps partiel. Des samedis d'activités seront également régulièrement proposés.

Située à 800 mètres de l'ITEP, la future unité d'hébergement ouvrira ses portes en juin 2012 et offrira aux jeunes accueillis des espaces contenant et sécurisants. Ils disposeront de chambres individuelles qui leur permettront de s'isoler temporairement du collectif et de profiter d'une plus grande intimité.

**Le CCAH a proposé à ses membres de participer à ce projet à hauteur de 112 370 €.**

**ITEP de Bourneville**  
120, rue du Mas Prunet - 34070 MONTPELLIER  
04 67 42 43 66

Le CCAH a soutenu



**FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ**

Le Bel Air

L'association « L'Essor », qui gère 33 établissements et services médico-sociaux, et l'association « Vivre sa vie » ont travaillé conjointement sur la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé à Fontenay-lès-Bris (91).



D'une capacité de 40 places, il sera le domicile principal de 36 personnes et le lieu de vie ponctuel d'autres résidents qui profiteront de l'accueil temporaire. Cet établissement comblera un besoin criant. En effet, les adultes atteints de polyhandicap concomitant à des épilepsies non stabilisées ne trouvent pas de structures réellement adaptées et doivent faire plusieurs centaines de kilomètres pour être accueillis dans de bonnes conditions.

L'architecture sera mise au service du projet de vie. Ainsi, l'établissement sera constitué de quatre unités distinctes accueillant chacune dix résidents.

Trois ateliers seront proposés chaque jour

aux personnes accueillies, en fonction de leurs désirs et capacités, parmi lesquels un atelier « travaux de petites séries » leur permettant d'effectuer des travaux d'utilité générale.

L'action des équipes médicale et paramédicale se déclinera selon trois axes principaux : prévention, soins des pathologies spécifiques et soins directement liés à la prise en charge de l'épilepsie. Au regard des pathologies des personnes polyhandicapées, il a été fait le choix de réunir les compétences d'un neurologue, d'un psychiatre et d'un généraliste. L'objectif de l'établissement est de lutter contre l'involution inéluctable de la maladie. Ainsi, la problématique du vieillissement sera très largement prise en compte dans le projet, notamment à travers la formation du personnel.

Le FAM Le Bel Air sera un véritable lieu de VIE.

**Le CCAH a proposé à ses membres de participer à ce projet à hauteur de 275 000 €.**

**Association L'ESSOR**  
79 bis rue de Villiers  
92200 Neuilly Sur Seine  
01 41 92 52 52

Le CCAH

→ **PROCHAINES CÉRÉMONIES de présentation des projets soutenus par les membres du CCAH :**  
Pays de la Loire :  
le 20 octobre 2011 à Nantes  
Rhône-Alpes :  
le 9 novembre 2011 à Lyon  
Bretagne :  
le 16 novembre 2011 à Rennes  
[www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)

Les membres du CCAH

→ **15<sup>e</sup> SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES**  
Rendez-vous des candidats handicapés qui recherche un emploi et des entreprises qui veulent développer leur politique de recrutement de personnes handicapées  
Du 14 au 20 novembre 2011  
[www.semaine-emploi-handicap.com](http://www.semaine-emploi-handicap.com)

→ **COLLOQUE MORNAÏ**  
Colloque « Handicap psychique et emploi : un défi à relever »

Le 17 novembre 2011 - de 14h à 17h30  
Espaces Cap 15 - Paris  
Programmes et inscriptions :  
<http://colloque.groupeornay.com>

AGENDA

→ **JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS**  
Organisée par le ministère des Solidarités

Le 14 octobre 2011  
[www.solidarite.gouv.fr/journee-nationale-des-aidants\\_2055/](http://www.solidarite.gouv.fr/journee-nationale-des-aidants_2055/)

→ **FESTIVAL EUROPÉEN THÉÂTRE ET HANDICAP**  
Organisée par l'association O.R.H.E.E.

Au programme : théâtre, musique, comédie musicale, danse...  
Du 9 au 18 novembre  
Théâtre Montansier - Versailles.  
[www.orpheefestival.com](http://www.orpheefestival.com)  
01 39 20 16 16

→ **FORUM «DES SOLITUDES»**  
Organisé par l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir  
Ce forum s'interrogera sur le handicap comme frein à l'inclusion de la personne handicapée dans la vie de la cité et facteur d'isolement et de solitude.  
Le 9 décembre 2011  
Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement - Paris  
Programme consultable sur  
[www.femmespourledirecassa.fr](http://www.femmespourledirecassa.fr)  
Préinscription : [fdifa.asso@free.fr](mailto:fdifa.asso@free.fr)



## Philippe CHERVIN

Secrétaire Général de la FIRAH (Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap)



### Qu'est-ce que la FIRAH ?

La Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap est une initiative de trois associations françaises (APF, APAJH et FEGAPEI) pour renforcer la recherche sur les situations de handicap et apporter de nouvelles connaissances améliorant les pratiques des associations et autres acteurs intervenant dans le champ du handicap.

Aujourd'hui, la Fondation est reconnue d'utilité publique, le Conseil d'Administration présidé par Axel Kahn regroupe les 3 associations fondatrices, des personnalités qualifiées ainsi que certains des mécènes « amis de la Fondation »<sup>1</sup>. Les comités éthique et scientifique fonctionnent activement depuis 2009. Ils émettent des avis sur l'ensemble des activités de la Fondation : contenu des appels à projets, sélection des recherches à financer, montage et évaluation des activités du centre ressources... Ils sont présidés par Patrick FOUGEROLHAS et Jean-Claude AMEISEN et composés de personnalités qualifiées venant du monde de la recherche et des associations provenant de différents pays.

### Quelles sont les activités de la FIRAH ?

Les activités de la FIRAH ont 2 axes qui se complètent et s'assemblent :

- La sélection et le financement de projets de recherche appliquée VIA les appels à projets FIRAH,
- La diffusion, la promotion et la valorisation de connaissances produites par la recherche appliquée, financée ou non par la FIRAH, et devant être mises à disposition des personnes handicapées, de leur entourage (incluant les aidants non professionnels), des professionnels du secteur, des formateurs, des chercheurs et de toutes les personnes morales et physiques concernées par le handicap VIA les activités du « centre ressources FIRAH ».

### En quoi le soutien de la FIRAH à des projets de recherche permettra-t-il une amélioration concrète des conditions de vie et de l'accompagnement des personnes handicapées ?

La finalité des actions de la FIRAH est de faire du lien entre les chercheurs, les connaissances produites par leurs travaux et les réalités quotidiennes des personnes handicapées et de leur

entourage.

Pour cela, nous avons défini les principes suivants :

- Axer les recherches que nous soutenons sur les besoins et attentes des personnes handicapées et de leurs familles, en vue de créer des actions adaptées à leurs situations au quotidien.
- Être attentif à ce que les travaux de recherche que nous soutenons et diffusons soient planifiés et réalisés par une collaboration étroite entre chercheurs, personnes handicapées, leur entourage, professionnels du secteur...
- Soutenir des travaux de recherche débouchant sur des résultats concrets pouvant être appliqués dans les pratiques.
- Enfin, développer des supports d'application véhiculant les résultats de la recherche dans un langage adapté aux acteurs de terrain.

Pour plus d'informations : [www.firah.org](http://www.firah.org)

1 - Les mécènes de la Fondation sont aujourd'hui : Crédit coopératif, La Casden, OCIRP, MACIF, MAIF, Sodexo.

### LES MEMBRES DU CCAH

#### LES GROUPES

#### DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE / APICIL / AUDIENS / B2V / D&O / HUMANIS / IRCEM / IRP AUTO / LOURMEL / MALAKOFF MÉDÉRIC / MORNAY / NOVALIS TAITBOUT / PRÉMALLIANCE / PRO BTP / RÉUNICA /

#### LES MUTUELLES

/ CNG-MG MUTUELLE DE LA GENDARMERIE / LA MUTUELLE GÉNÉRALE / MCDEF / MGEFI / MIP / MMJ / MNH / MUTUELLE DU PER-

SONNEL DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE / MUTUELLE INTÉGRANCE / MUTUELLE RENAULT / MUTUELLE DU TRÉSOR / SMAR /

#### LES ENTREPRISES,

COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES / ACAS du CEA / ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES ET DIPLÔMES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE / AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE / TÉLÉCOM / ANCV / APAS BTP / BANQUE DE FRANCE / BNP PARIBAS / CAES du CNRS / CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES

ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES / CNBF / CRÉDIT AGRICOLE SA / CRÉDIT FONCIER / OCIRP / RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS ILE-DE-FRANCE / SNCF /

LES ASSOCIATIONS NATIONALES / ANAÉ / ANCREAI / APF / CESAP / CNAPE / CROIX ROUGE FRANÇAISE / FAF / FÉDÉRATION DES APAJH / FÉDÉRATION D'AIDE A LA SANTÉ MENTALE CROIX-MARINE / HANDICAP INTERNATIONAL / L'ADAPT / ORDRE DE MALTE FRANCE / UNAFAM / UNAFIC / Unapei / U.N.A.P.H. / UNIOPSS / UNISDA /

**ccaah**  
Accompagner vos projets,  
construire l'avenir.